

M1

Enseignements du semestre 1 :

- date limite de rendu des travaux aux enseignants : 15 février 2023
- date limite de rendu des notes au secrétariat : 1^{er} mars 2023

Enseignements du semestre 2 :

- date limite de rendu des travaux aux enseignants : 5 juin 2023
- date limite de rendu des notes au secrétariat : 19 juin 2023

Mini-mémoire en M1 :

- date limite de rendu des travaux aux enseignants : 5 juin 2023
- date limite de rendu des notes au secrétariat : 19 juin 2023

Stage en M1 :

La validation des stages pourra s'effectuer lors de la session de septembre si le stage n'a pas pu être effectué et validé avant le mois de juin (voir date jury session septembre dans le calendrier des M2 ci-dessous)

- date limite de rendu des validations de stage au secrétariat : 25 septembre 2023

- Jury semestres 1 et 2 : semaine du 3 juillet 2023

A noter :

- *Les dates limites de rendu des travaux aux enseignants indiquées sur ce calendrier ne sont que des dates indicatives proposées par la mention. Les enseignants peuvent demander un rendu à une date différente de celle indiquée, mais il revient aux étudiants de leur préciser la date limite de remontée des notes auprès du secrétariat.*

M2

Enseignements du semestre 1 :

- date limite de rendu des travaux aux enseignants : 15 février 2023
- date limite de rendu des notes au secrétariat : 1^{er} mars 2023

Enseignements du semestre 2 :

- date limite de rendu des travaux aux enseignants : 5 juin 2023
- date limite de rendu des notes au secrétariat : 19 juin 2023

Soutenance et validation du mémoire de master 2

Les étudiants en master 2 ont le choix entre la session de juin ou la session de septembre pour rendre et soutenir leur mémoire

Session juin :

- date limite de remise de la version définitive du mémoire au secrétariat (version numérique) : 12 juin 2023
- date limite de soutenance : 19 juin 2023
- date limite de rendu des notes de mémoire et rapports de soutenance au secrétariat : 26 juin 2023

Session septembre :

- date limite de remise de la version définitive du mémoire au secrétariat (version numérique) : 4 septembre 2023
- date limite de soutenance : 18 septembre 2023
- date limite de rendu des notes de mémoire et rapports de soutenance au secrétariat: 25 septembre 2023

- Jury session juin : semaine du 3 juillet 2023

- Jury session septembre : semaine du 2 octobre 2023 (uniquement pour la validation des derniers mémoires de M2)

A noter :

- *Les dates limites de rendu des travaux aux enseignants indiquées sur ce calendrier ne sont que des dates indicatives proposées par la mention. Les enseignants peuvent demander un rendu à une date différente de celle indiquée, mais il revient aux étudiants de leur préciser la date limite de remontée des notes auprès du secrétariat.*
- *La date de remise des mémoires fixée sur ce calendrier n'est valable que pour le secrétariat. Le délai maximal de remise des mémoires auprès des membres du jury avant la soutenance, ainsi que le format souhaité sont à déterminer avec le tuteur.*
- *Tous les enseignements devront être validés au jury de la session de juin. Seul le mémoire pourra être validé à la session de septembre.*